

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 03.11.2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 15

Absent : 1

Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS – Mme BLONDEL – M. GILET - Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT – M. BONNEFOND - Mmes ROPARTZ - BONDU- LAJUGIE - BOUZIDI – M. LACOSTE – Mme MATHOU-CHAUVINIAT – M. BOUTON.

Absent excusé : M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : M. BOUTON Jonathan.

2023-59 - Objet 5 : Tarifs du restaurant scolaire pour 2024.

M. le Maire propose de réévaluer les tarifs pour 2024 ainsi qu'il suit :

Cantine (tarif unitaire)	
Tarif « enfant »	2.80 €
Tarif plein « adulte » Enseignant	8.00 €
Tarif réduit « adulte » Enseignant	Le tarif plein peut éventuellement être diminué du montant de la subvention versée par les services académiques de Limoges, dans le cadre de la convention annuelle de restauration pour les enseignants qui y prétendent. Ce montant évolue en année civile.
Tarif personnel communal	5.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du **1^{er} janvier 2024** ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20231109-2023-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Le Maire,
Jean-Marc BRUT

